



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques

**ADOPTER UNE APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS POUR LA DURABILITÉ DE L'AVIATION**

(Note présentée par Singapour)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'adoption de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à savoir réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050, constitue une étape déterminante pour l'aviation internationale. Toutefois, les pays présentent des niveaux très variables de préparation institutionnelle, de maturité des politiques, d'accès aux technologies et de possibilités de financement. Un programme structuré d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour le LTAG (ACT-LTAG) sera essentiel pour garantir que tous les États bénéficient du soutien nécessaire à l'élaboration de stratégies de décarbonation alignées sur les objectifs et principes de l'OACI.

La présente note de travail propose que l'OACI mette en place un programme ACT-LTAG structuré, s'appuyant sur le Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour le CORSIA (AGIR pour le CORSIA) et sur le Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les carburants d'aviation durables (ACT-SAF), tout en élargissant le soutien à de nouveaux domaines tels que l'élaboration des plans d'action des États, le renforcement des capacités pour le déploiement des carburants d'aviation plus propres, la littératie en matière de financement de l'action climatique et le renforcement de la préparation institutionnelle. Elle décrit également comment les plateformes régionales, telles que l'*Asia Pacific Sustainable Aviation Centre* (APSAC, Centre d'aviation durable pour l'Asie-Pacifique), peuvent jouer un rôle complémentaire en proposant des programmes de renforcement des capacités ciblés et adaptés, répondant aux défis et priorités régionaux, pour soutenir le programme ACT-LTAG.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) noter que la réalisation du LTAG nécessite un cadre d'assistance mondial structuré et inclusif, adapté aux capacités et besoins variés des États ;
- b) demander à l'OACI d'établir un programme ACT-LTAG structuré, en s'appuyant sur les programmes AGIR pour le CORSIA et ACT-SAF, et en collaborant avec les plateformes régionales afin de renforcer la mise en œuvre du soutien permettant la réalisation du LTAG ;
- c) soutenir l'inclusion d'un nouveau paragraphe 16 *quater* dans la mise à jour de la résolution A42-21 de l'Assemblée afin d'officialiser le programme ACT-LTAG de l'OACI.

Objectifs stratégiques :	La présente note se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> .
---------------------------------	---

<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Résolution A40-18 de l'Assemblée, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La mise en œuvre du LTAG de l'OACI constitue un effort mondial partagé, mais sa réussite dépend de la capacité à doter tous les États des connaissances, des outils et des moyens institutionnels nécessaires pour agir. Alors que le secteur de l'aviation continue de croître, en particulier dans les régions émergentes, il est essentiel que les États soient soutenus dans leur transition vers des filières plus durables. Toutefois, les pays présentent des niveaux très variables de préparation institutionnelle, de maturité des politiques, d'accès aux technologies et de possibilités de financement. Ces disparités signifient que même si le LTAG est un objectif collectif mondial, les voies à suivre pour y parvenir seront déterminées à l'échelle nationale et dépendront des contextes particuliers.

1.2 L'OACI a déjà accompli des progrès importants dans cette direction grâce au Programme AGIR pour le CORSIA et au Programme ACT-SAF. Nous devrions nous appuyer sur ces initiatives en officialisant un programme plus large et plus structuré d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les LTAG (ACT-LTAG). Dans le même temps, les plateformes régionales peuvent jouer un rôle complémentaire important dans la réalisation du LTAG d'une manière qui tienne compte des besoins régionaux.

2. NÉCESSITÉ D'UN CADRE STRUCTURÉ POUR LE PROGRAMME ACT-LTAG

2.1 La mise en œuvre du LTAG exigera des États qu'ils interviennent dans de nombreux domaines, notamment la production et l'utilisation de carburants d'aviation plus propres, l'amélioration de la gestion du trafic aérien, l'adoption de technologies à faibles émissions, ainsi que l'accès au financement de l'action climatique. Pour de nombreux États, cela représente une occasion non seulement de combler les lacunes en matière de connaissances, mais aussi de renforcer la coordination des politiques internes, de mettre en place des régimes réglementaires solides, d'améliorer l'accès aux données et à l'expertise, et d'accroître leur capacité à mobiliser des fonds pour le financement de l'action climatique.

2.2 Pour accompagner cette transition, l'OACI devrait établir un programme ACT-LTAG consolidé, sous la forme d'un cadre structuré et complet. Le programme ACT-LTAG permettrait d'unifier les initiatives existantes telles que les programmes AGIR pour le CORSIA et ACT-SAF, tout en élargissant le soutien afin d'aider les États à élaborer des stratégies nationales cohérentes de décarbonation de l'aviation, alignées sur le LTAG. Ce programme devrait s'appuyer sur les orientations de l'OACI relatives à l'élaboration des plans d'action des États, tout en offrant une certaine souplesse concernant la portée, le rythme et les modalités, selon les circonstances nationales. Un programme ACT-LTAG bien structuré devrait également favoriser la collaboration interrégionale par le biais de mécanismes tels que les partenariats de parrainage, et promouvoir une compréhension commune des domaines de connaissances clés grâce à une taxonomie mondiale, des documents de référence unifiés et des trousseaux d'outils de formation standard. L'OACI devrait également collaborer avec les plateformes régionales et les centres d'excellence pour fournir un appui ciblé, adapté aux contextes régionaux et aux besoins particuliers des États, conformément à l'initiative *Aucun pays laissé de côté*.

3. COMPOSANTES CLÉS DU PROGRAMME ACT-LTAG

3.1 L'un des éléments centraux du programme ACT-LTAG proposé par l'OACI est l'expansion du Programme ACT-SAF. Étant donné que les SAF devraient représenter la principale source de réduction des émissions dans le cadre du LTAG, l'OACI devrait offrir un soutien solide au renforcement des capacités sur les méthodologies du cycle de vie des SAF, sur les critères de durabilité, ainsi que sur les nouveaux cadres de comptabilisation du carbone. Le renforcement des connaissances sur ces cadres à l'échelle mondiale sera essentiel pour favoriser l'adoption des SAF dans tous les États, tout en assurant l'intégrité environnementale de leur déploiement.

3.2 Le programme ACT-LTAG devrait également prévoir une approche structurée pour appuyer l'élaboration des plans d'action des États. Cela pourrait comprendre des éléments indicatifs améliorés, des outils de diagnostic pour l'évaluation des besoins, ainsi qu'une analyse des plans d'action afin de recenser les domaines nécessitant un soutien ciblé. Le Secrétariat de l'OACI a déjà élaboré une version actualisée des *Orientations relatives à l'élaboration des plans d'action des États sur la réduction des émissions de CO₂ : vers la mise en œuvre du LTAG* (Doc 9988), qui fournit des orientations détaillées sur la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action des États. Le Secrétariat a également déployé des plateformes de soumission en ligne, organisé des ateliers de formation et fourni une assistance technique pour aider les États à renforcer leurs plans. En s'appuyant sur ces bases, le programme ACT-LTAG pourra systématiser et intensifier ce soutien, en mettant à profit les enseignements tirés d'autres initiatives de l'OACI, telles que le Plan mondial de navigation aérienne, afin de permettre des voies de mise en œuvre progressives et flexibles, adaptées aux différents niveaux de préparation des États.

3.3 Un autre domaine important est l'accompagnement des États dans la compréhension du contexte en mutation du financement de l'action climatique. De nombreux États ne connaissent peut-être pas les types d'instruments de financement disponibles, les critères d'admissibilité et les attentes des différents organismes de financement. Le programme ACT-LTAG de l'OACI pourra renforcer les connaissances institutionnelles des États sur les mécanismes de financement de l'action climatique, en améliorant la littérature financière dans ce domaine, et en sensibilisant aux conditions propices à un accès réussi au financement de l'action climatique. Cela viendrait compléter le rôle du pôle d'investissement financier (Finvest Hub) de l'OACI, qui facilite les partenariats entre les projets de durabilité de l'aviation et les investisseurs du monde entier.

3.4 Le renforcement des capacités doit être au cœur du programme ACT-LTAG de l'OACI. Sans institutions solides, expertise technique et cadres politiques robustes, les États auront des difficultés à passer de l'ambition à l'action. Le programme ACT-LTAG vise à combler cette lacune, en offrant aux États une voie progressive pour développer les compétences et les systèmes nécessaires, tant au sein de leurs gouvernements que de l'industrie, afin de contribuer à l'action climatique mondiale. Il est essentiel de déterminer les domaines dans lesquels les États se heurtent le plus à des obstacles au progrès, pour y concentrer les actions en priorité. C'est dans ces domaines que le renforcement des capacités peut produire des résultats rapides et significatifs.

3.5 Programmes possibles de renforcement des capacités

3.5.1 Un éventail de programmes de renforcement des capacités, combinant à la fois assistance technique et formation, peut être envisagé afin de soutenir les États dans l'élaboration de leur stratégie pour une aviation durable. L'assistance technique comprend la prestation de conseils sur mesure, permettant aux États d'adapter les options politiques existantes à leurs contextes nationaux uniques. En outre, des services de conseil spécialisés peuvent être proposés pour aider les États en développement à lancer et à structurer efficacement leurs écosystèmes de SAF.

3.5.2 Le développement d'une expertise dans le domaine des **carburants d'aviation plus propres** constitue une priorité clé du renforcement des capacités, compte tenu de leur potentiel à réduire considérablement l'empreinte carbone de l'aviation et à générer de nouvelles possibilités économiques. Les décideurs politiques doivent être en mesure de réaliser des analyses du cycle de vie et de comprendre les méthodologies de changement d'affectation des sols, afin de concevoir des cadres destinés à mobiliser des matières premières durables pour soutenir la production de carburants d'aviation plus propres, tels que les SAF. En outre, les décideurs politiques devront être accompagnés dans la mise en œuvre de mécanismes rigoureux de **comptabilisation du carbone**, afin de valider de manière transparente et cohérente les transactions et les réclamations liées aux carburants d'aviation plus propres et à leurs avantages pour l'environnement. Enfin, ils devront également comprendre comment concevoir des **instruments d'activation des marchés et de financement de l'action climatique** afin d'attirer de nouveaux capitaux et investisseurs.

4. RÔLE DE L'APSAC

4.1 L'APSAC a été créé dans le but de renforcer les capacités en faveur d'une aviation durable, grâce à la recherche en matière de politiques, à la collaboration et au renforcement des capacités. En réunissant l'expertise des secteurs public et privé, l'APSAC constitue une plateforme pour fournir un soutien sur mesure aux États, dans le cadre de leur alignement sur le LTAG de l'OACI. L'APSAC mène des activités de recherche sur les politiques dans des domaines clés tels que les carburants d'aviation plus propres, la comptabilisation du carbone, le développement du marché du carbone et le financement de l'action climatique. Il convient également de souligner l'importance de l'engagement de l'APSAC en faveur du renforcement des capacités, qu'il met en œuvre à travers une assistance technique sur mesure, une formation spécialisée et la promotion d'une compréhension commune des concepts et de la terminologie essentiels de la décarbonation de l'aviation dans la région. Ces efforts soutiennent directement le programme ACT-LTAG de l'OACI, en renforçant la capacité des États à mettre en œuvre leurs stratégies nationales liées au LTAG et en favorisant un meilleur alignement sur les objectifs de l'OACI.

4.2 L'APSAC bénéficie du soutien d'une équipe solide composée de parties prenantes de l'industrie, et son Conseil consultatif réunit des partenaires issus des secteurs de l'aviation, de l'énergie et du financement de l'action climatique. Son président-directeur général est un expert chevronné de l'industrie, fort de plus de 30 ans d'expérience, notamment au sein de Singapore Airlines et de l'IATA. Cette expertise approfondie et ce vaste réseau font de l'APSAC à la fois un partenaire de mise en œuvre du programme ACT-LTAG de l'OACI dans la région, et une source de leadership éclairé sur les filières spécifiques à l'Asie-Pacifique en matière d'aviation durable.

5. INITIATIVES À VENIR DE L'APSAC EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5.1 L'APSAC lancera prochainement son premier cours, « *Growing Aviation Sustainably* », visant à transmettre des connaissances de base sur les enjeux environnementaux liés à l'aviation et à présenter les différentes options de décarbonation dans les domaines des opérations aéroportuaires, des pratiques des compagnies aériennes et de la gestion du trafic aérien. Conçu à l'intention des autorités de l'aviation, des acteurs de l'industrie et des décideurs politiques, ce cours incarne la priorité accordée par le programme ACT-LTAG de l'OACI à une formation structurée et exhaustive, adaptée aux divers rôles du secteur.

5.2 Par ailleurs, l'APSAC organisera une série d'ateliers sur l'engagement des États, conçus sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques et aux contextes politiques des États demandeurs. Ces ateliers visent à encourager une mobilisation à l'échelle de l'État, en réunissant les parties prenantes issues de l'autorité de l'aviation, d'autres agences gouvernementales ainsi que du secteur privé. Ils favoriseront le dialogue intersectoriel, la coordination interinstitutionnelle et l'alignement des politiques. Ils constitueront

également des plateformes pour l'évaluation des besoins, l'échange de connaissances et l'apprentissage par les pairs, qui sont des objectifs fondamentaux du programme ACT-LTAG.

5.3 Afin d'assurer la réussite et la pertinence de ces initiatives, l'APSAC invite activement les États à collaborer. Ces derniers peuvent mettre à disposition des conférenciers experts et communiquer leurs expériences nationales ainsi que des études de cas. L'APSAC encourage également les États à concevoir ensemble les futures offres de formation et à participer à l'élaboration des programmes d'études. Ces efforts conjoints contribueront au programme ACT-LTAG tout en renforçant l'appropriation régionale et la coopération entre États.

6. CONCLUSION

6.1 Un programme ACT-LTAG structuré et inclusif de l'OACI, s'appuyant sur les programmes AGIR pour le CORSIA et ACT-SAF, fournira un cadre indispensable pour consolider et étendre les efforts de soutien de l'OACI aux États, alors qu'ils définissent leurs trajectoires vers la neutralité carbone. Les plateformes régionales telles que l'APSAC peuvent également traduire les objectifs du programme ACT-LTAG en approches concrètes grâce à une assistance technique sur mesure, une formation structurée et une collaboration. L'OACI peut tirer parti de ces plateformes régionales pour intensifier la mise en œuvre du programme ACT-LTAG, renforcer l'appropriation régionale et veiller à ce que le programme reste pertinent dans les contextes nationaux et régionaux.

6.2 Pour soutenir ces objectifs, Singapour propose que l'établissement du programme ACT-LTAG soit reflété dans la mise à jour de la résolution A42-21 de l'Assemblée : *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques*. Il est recommandé que cette disposition soit ajoutée sous la forme d'un nouveau paragraphe **16 quater**, à la suite des dispositions existantes concernant le Programme ACT-SAF.

6.3 Il est proposé d'inclure la formulation suivante dans la mise à jour de la résolution A42-21 :

« Prie le Conseil d'établir un Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour l'objectif ambitieux à long terme (ACT-LTAG), sous la forme d'un cadre structuré et complet, afin d'aider les États à élaborer des plans d'action nationaux alignés sur le LTAG ; en s'appuyant sur des initiatives existantes telles que les programmes AGIR pour le CORSIA et ACT-SAF ; et en collaborant avec les plateformes régionales pour fournir un appui ciblé, concret et adapté aux contextes régionaux et aux besoins particuliers des États, conformément à l'initiative Aucun pays laissé de côté. »